

**ÉCHANGE DE NOTES MODIFIANT L'ACCORD DU 16 OCTOBRE 1980⁽¹⁾
ENTRE LE CANADA ET LA NORVÈGE EN VUE DE FACILITER
L'EXÉCUTION RÉCIPROQUE D'ORDONNANCES ALIMENTAIRES
ENTRE LA NORVÈGE ET LA PROVINCE DU MANITOBA**

I

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada à
l'Ambassadeur de la Norvège*

Ottawa, le 7 décembre 1981

N° FLE-1560

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me reporter à l'Échange de Notes du 16 octobre 1980 constituant un accord entre nos deux Gouvernements ayant pour but de faciliter l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires entre la Norvège et la province de la Colombie-Britannique, ainsi qu'à la Note de votre Ambassade N° XV-8/81 du 19 février 1981 qui proposait que ledit accord soit modifié afin de prévoir l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires entre la Norvège et la province du Manitoba.

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement du Canada considère cette modification acceptable et de proposer que la présente Note, dont les versions française et anglaise font également foi, ainsi que votre réponse constituent entre nos deux Gouvernements un accord modifiant l'Échange de Notes du 16 octobre 1980, et qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
MARK MacGUIGAN

Son Excellence M. Petter Graver,
Ambassadeur de la Norvège,
Ottawa.

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1980 n° 21